

CONTRAT DE RÉSERVATION - CAMPING LES CYCLAMENS

TYPE DE LOCATION : **Chalet** **Caravane**

PÉRIODE DE SÉJOUR : Du : au : (Soit nuits)

COORDONNÉES DU LOCATAIRE : Nom : Prénom :

Adresse complète :

Téléphone : E-Mail :

LOCATION

Nombre d'adultes : Enfants (-10 ans) : Enfants (-2 ans) :

Prix total de la location : €

Montant de l'acompte versé (30% du total) : €

Solde restant dû à l'arrivée : €

MODALITÉS DE PAIEMENT :

Chèque (à l'ordre de Camping Les Cyclamens) Espèces Autre :

Virement IBAN : FR76 1027 8024 0400 0209 5030 145 / Bic : CMCIFR2A / au nom de Lionel Montgelard EI

Je soussigné(e), M./Mme,

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de réservation au verso de ce document (également consultables sur www.camping-cyclamens.com ou transmises par e-mail), et être parfaitement d'accord.

Fait à, le / / 20.....

Signature du locataire (précédée de la mention "Lu et approuvé") :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

(Camping Les Cyclamens)

1. VALIDITÉ DE LA RÉSERVATION

La réservation n'est ferme et définitive qu'après réception du contrat signé et du versement de l'acompte (fixé à 30% du prix total). Une confirmation écrite (sms ou e-mail) sera alors envoyée au locataire.

2. RÉGIME DE L'ACOMPTE (Conformément aux articles 1217 et suivants du Code civil)

Le versement effectué s'entend comme un "acompte" et non comme des "arrhes". La réservation est ferme et irrévocable.

- En cas d'annulation par le LOCATAIRE : L'acompte reste acquis au CAMPING à titre d'indemnité. De plus, le CAMPING se réserve le droit de réclamer le paiement de la totalité du prix de la location (le solde), le contrat étant considéré comme définitif. Le locataire reste redevable de la somme totale sauf si le camping parvient à relouer la période annulée.

- En cas d'annulation par le CAMPING : Le CAMPING rembourse intégralement l'acompte au LOCATAIRE.

3. PAIEMENT DU SOLDE

Le solde de la location est exigible à l'arrivée, lors de la remise des clés ou de l'installation. À défaut de paiement, le camping se réserve le droit d'annuler la réservation sans remboursement de l'acompte et de réclamer des dommages et intérêts.

4. HORAIRES ET ARRIVÉE

- Prise de possession : le jour d'arrivée à partir de 15h00.
- Libération des lieux : le jour du départ avant 10h00.

En cas de retard important prévisible, le locataire s'engage à prévenir le camping. Sans nouvelle du locataire 24h après l'heure d'arrivée prévue, et après tentative de contact téléphonique, la réservation pourra être considérée comme annulée.

5. ÉTAT DES LIEUX ET PROPRIÉTÉ

Le locataire s'engage à rendre le logement en état de propreté identique à celui constaté à l'arrivée.

À défaut, un forfait ménage de 50€ sera retenu sur le dépôt de garantie ou facturé en supplément.

Un état des lieux (ou checklist) est recommandé à l'entrée et à la sortie.

6. CAUTION (DÉPÔT DE GARANTIE)

Un dépôt de garantie de 200 € est demandé à l'arrivée (par chèque non encaissé ou espèces). Il sera restitué au départ, déduction faite des éventuels dégâts ou frais de ménage supplémentaires.

7. ASSURANCE

Le locataire déclare être assuré pour les risques locatifs (incendie, dégâts des eaux, troubles du voisinage) et s'engage à fournir une attestation sur demande. Pour les caravanes/mobile-homes, une assurance "responsabilité civile" est obligatoire.

8. DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L. 221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas aux contrats de fourniture d'hébergement de loisirs pour des dates spécifiques. En conséquence, toute réservation validée (que ce soit à distance ou en présence physique) pour une période déterminée est ferme et définitive. Aucune annulation motivée par un simple changement d'avis dans le délai de 14 jours ne sera acceptée, et l'acompte restera acquis au camping selon les conditions définies à l'article 2.